



Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 14 août 2017 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire, madame et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Est absente: Josée Desrochers, conseillère au poste # 3

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et présente l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 17-08-226

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et que le point suivant soit ajouté :

- 5.3 Remplacement des 4 luminaires en façade de la caserne d'incendie.

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
4.2 Emprunt au fonds de roulement pour les travaux au Centre communautaire Charles-D'Auteuil dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, pour approbation (doc)
4.3 Demande d'appui de la Ville de Saint-Césaire pour l'installation de feux de circulation sur la route 112 à l'intersection de la rue Neveu, pour approbation (doc)
4.4 Demande d'appui moral de la Ville de Saint-Césaire pour obtenir une subvention afin de réaliser leur projet de rénovation majeure de l'Aréna municipal Guy-Nadeau, pour approbation (doc)
4.5 Demande d'utilisation du centre communautaire Charles-D'Auteuil pour animer des ateliers de bricolage auprès des élèves et du garage municipal pour la collecte de cannettes et bouteilles le 24 septembre prochain par l'Organisme de participation des parents (OPP), pour approbation (doc)
4.6 Demande d'une contribution financière de L'Air du Temps, ensemble vocal, pour réaliser leurs projets de 50ième anniversaire, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017

- 4.7 Demande d'aide financière de la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est pour leur campagne Solidarité Ristigouche concernant une poursuite abusive par la pétrolière Gastem, pour approbation (doc)
- 4.8 Demande de contribution d'Opération Nez rouge du Bassin de Chambly (aucun montant accordé en 2016), pour approbation (doc)

- 5 Sécurité publique**
 - 5.1 Résiliation du contrat de location des téléavertisseurs avec Le Réseau Mobilité Plus, pour approbation (doc)
 - 5.2 Renouvellement d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne (doc) ainsi que notre contribution pour 2017-2018, pour approbation (doc)

- 6 Transport– Voirie locale**
 - 6.1 Nomination d'une personne désignée en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts, pour approbation (doc)

- 7 Hygiène du milieu et cours d'eau**
 - 7.1 Demande de soumission par invitations pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, approbation des documents d'appel d'offres et nomination de la responsable de l'appel d'offres, pour approbation (doc)
 - 7.2 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement 491-17 modifiant le Règlement 481-17 et ses amendements concernant la tarification des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest et présentation du projet du règlement, pour approbation (doc)
 - 7.3 Appui à la demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Roy et son Embranchement Est et établir le mode de répartition des travaux (superficie du bassin de drainage), pour approbation (doc)
 - 7.4 Demande de formation en espace clos pour un travailleur des travaux publics, pour approbation (doc)
 - 7.5 Nomination d'une personne responsable pour exercer les pouvoirs prévus aux 2^e alinéas de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (obstruction dans un cours d'eau) , pour approbation
 - 7.6 Engagements de la Municipalité dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, pour approbation
 - 7.7 Mandat à EXP, ingénieurs-conseils, pour préparer le résumé de l'étude de caractérisation et le formulaire d'attestation d'un expert servant à l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244, du cadastre du Québec, pour approbation (doc)
 - 7.8 Mandat à Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires, pour préparer et déposer l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244, du cadastre du Québec, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville pour inscription au registre foncier et autorisation au maire et à la directrice générale à signer le présent document, pour approbation (doc)

- 8 Santé et bien-être**
 - 8.1 Dépôt des états financiers 2016 modifiés de l'OMH et approbation du paiement du solde dû pour 2016 de 873,80 \$, pour approbation (doc)

- 9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Demande d'utilisation de la salle du sous-sol du chalet des loisirs, pour approbation (doc)

- 11 Affaires diverses**

- 12 Correspondances**

- 13 Période de questions no 2 réservée au public**

- 14 Clôture de la séance**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-227

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 10 juillet 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-08-228

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	276 543,80 \$
Salaires – paies:	65 586,41 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-229

4.2 Emprunt au fonds de roulement pour les travaux au Centre communautaire Charles-D'Auteuil dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'emprunter un montant maximum de 40 000 \$ au fonds de roulement pour payer la part de la Municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour divers travaux à effectuer au Centre communautaire Charles-D'Auteuil et remboursable sur une période de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-230

4.3 Appui à la Ville de Saint-Césaire pour l'installation de feux de circulation sur la route 112 à l'intersection de la rue Neveu

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu des plaintes répétées des usagers qui dénoncent la sécurité déficiente autant pour les piétons que pour les usagers motorisés sur la route 112 à Saint-Césaire;

Considérant les demandes répétées au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour installer une signalisation adéquate à cette intersection, soit des feux de circulation, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** d'appuyer la Ville de Saint-Césaire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation de feux de circulation sur la route 112 à l'intersection de la rue Neveu afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité de tous les usagers.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-231

4.4 Appui moral à la Ville de Saint-Césaire pour l'obtention de subventions afin de réaliser le projet de rénovation majeure de l'Aréna municipal Guy-Nadeau

Considérant que la fermeture de l'Aréna municipal Guy-Nadeau de Saint-Césaire, annoncée le 21 juillet dernier, a été précipitée et ordonnée par la CNESST suite à une inspection du bâtiment;

Considérant qu'il est notoirement connu, que l'Aréna municipal Guy-Nadeau, conçu et construit en 1973, est un bâtiment sans pieux sur un sol argileux, ce qui occasionne des tassements de sol bien que ceux-ci soient demeurés stables au cours des dernières années;

Considérant que la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau a des répercussions importantes sur le maintien de la pratique sportive en raison du manque de disponibilité de plage horaire dans les autres aréna pour les utilisateurs situés sur le territoire de la MRC de Rouville;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire doit trouver des sources de financement dans les programmes de subventions gouvernementales, lesquels sont indispensables pour réaliser ce projet de réaménagement majeur de l'aréna;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a présenté en mars dernier, une demande d'aide financière pour rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités;

Considérant que cette demande n'a pas été retenue compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet, tel qu'il appert d'une lettre datée du 14 juin 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

Considérant que l'Aréna Guy-Nadeau est le seul aréna de type gestion municipale sur le territoire de la MRC de Rouville, territoire qui regroupe environ 37 000 personnes;

Considérant que l'emplacement géographique déterminant de l'aréna est à considérer dans l'analyse des besoins du milieu puisque ce bâtiment se situe dans un milieu rural à proximité de centres urbains (environ 25 à 30 km de Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu) et que la proximité de l'aréna est donc importante pour assurer la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives;

Considérant que la commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les écoles présentes à Saint-Césaire, qui sont l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (500 élèves) et l'école primaire Saint-Vincent (plus de 480 élèves) est un autre usager très important;

Considérant que pour sa part, l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy dessert une population étudiante provenant tant de Saint-Césaire que de Rougemont, Saint-Paul- d'Abbotsford, Ange-Gardien et de Sainte-Brigide;

Considérant que la glace est mise à la disposition des écoles à raison d'une trentaine d'heures par semaine lors du calendrier scolaire et que l'offre d'activités à l'Aréna Guy-Nadeau auprès de la clientèle scolaire est une plus-value certaine pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

Considérant que l'aréna a une programmation variée en activités de glace avec le hockey mineur et adulte, le patinage artistique et les différents programmes publics tels que le patinage libre, le bâton rondelle et le hockey libre;

Considérant que parmi les principaux usagers, il y a 2 clubs sportifs résidents desquels font partie des citoyens des autres municipalités de la MRC de Rouville: le club de patinage artistique de Saint-Césaire (environ 110 membres) et l'Association Hockey Mineur Montérégie regroupant les Municipalités de Saint-Césaire, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford (environ 150 membres);

Considérant que l'Association Hockey Mineur Montérégie fait maintenant partie des 500 membres du Regroupement Hockey mineur Rouville qui, avec diverses ligues de hockey adulte (environ 330 joueurs), représentent près de 940 usagers réguliers de l'aréna, sans compter les quelques 500 usagers des différentes municipalités profitant des programmes publics;

Considérant que l'aréna est une infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régional puisqu'elle dessert plusieurs Municipalités de la MRC de Rouville et de MRC environnantes;

Considérant que cette infrastructure contribue largement à la qualité de vie des résidents de ces Municipalités;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir donne son appui moral à la Ville de Saint-Césaire pour l'obtention de subventions afin de réaliser le projet de rénovation majeure de l'Aréna municipal Guy-Nadeau de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-232

- 4.5 Autorisation à l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance à utiliser gratuitement le Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour animer des ateliers de bricolage ainsi que le garage municipal pour la collecte de cannettes et bouteilles le 24 septembre 2017
-

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le Conseil autorise l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance à utiliser gratuitement la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour des fins d'activités d'atelier de bricolage pour les élèves de l'école tel que demandé ainsi que le garage municipal pour la collecte de cannettes et bouteilles le 24 septembre 2017.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme doivent laisser les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-233

4.7 Demande à la Fédération Québécoise des Municipalités de venir en aide à la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est concernant la poursuite abusive par la pétrolière Gastem

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir a été interpellé par la situation de la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est qui est victime d'une poursuite abusive de la part de la pétrolière Gastem;

Considérant le fait que la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est cherche à amasser un montant de 146 000 \$ afin d'assurer sa défense au procès prévu en septembre;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a créé un fonds de défense pour venir en aide aux municipalités afin de leur permettre de faire valoir leurs intérêts et leurs droits devant les tribunaux au profit de l'ensemble des membres de la FQM;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de venir en aide à Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est par son fonds de défense aux municipalités, concernant la poursuite abusive de la pétrolière Gastem.

Il est également **résolu** de faire parvenir la présente résolution à la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-234

5.1 Avis de non-renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs avec Le Réseau Mobilité Plus pour le service de sécurité incendie

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de donner un avis de non-renouvellement à Le Réseau Mobilité Plus afin de résilier le contrat de location de 22 téléavertisseurs du service de sécurité incendie de la Municipalité en date du 30 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-235

5.2 Renouvellement d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois ans

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée M. Denis Paquin, il est **résolu** de renouveler notre entente avec la « Société canadienne de la Croix-Rouge » pour les services aux sinistrés pour une période de trois ans laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était reproduite au long.

Il est également **résolu** que monsieur Michel Picotte, maire, et madame Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer la présente entente, pour et au nom de la Municipalité.

Il est également **résolu** d'engager une dépense de 307,36 \$ pour notre contribution annuelle de 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-236

5.3 Mandat à Martel Électrique pour le remplacement de quatre luminaires en façade de la caserne incendie

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée M. Denis Paquin, il est **résolu** de mandater Martel Électrique pour la fourniture et l'installation de quatre luminaires en façade de la caserne, d'affecter un montant approximatif de 1 300 \$ taxes applicables incluses au poste budgétaire 02-220-01-522 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-237

6.1 Nomination d'une personne désignée en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), la Municipalité doit désigner une personne pour régler les mécontentes visées à cette section de la loi en ce qui concerne les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

Considérant que l'article 35 de la Loi prévoit que l'acte de désignation peut, d'une part, élargir la compétence territoriale de la personne désignée « à l'ensemble des propriétaires de son territoire » et d'autre part, prévoir « la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée »;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que le Conseil désigne M. Luc Poulin, inspecteur des travaux publics, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et ce, sur tout le territoire de la municipalité;

Il est également **résolu** que la rémunération et les frais admissibles de monsieur Luc Poulin sont les suivants :

- ouverture du dossier : 150 \$;
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : taux horaire établi par résolution;
- déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.), la transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels;
- déboursés nécessaires à l'identification du problème (creusage, main-d'œuvre, matériel, etc.) : selon les coûts réels;
- frais de déplacement : selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-238

- 7.1 Demande de soumission par invitations pour services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, approbation des documents d'appel d'offres et nomination de la responsable de l'appel d'offres
-

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** :

- D'approuver les documents d'appel d'offres « Services professionnels de laboratoire - contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées », préparés par Mme Pierrette Gendron, directrice générale ainsi que par M. Yves Gagnon, ingénieur-conseil de la firme Les Services exp inc.;
- De demander des soumissions par invitation à au moins deux laboratoires;
- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 14 h, heure locale, le 7 septembre 2017 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion numéro 17-08-239

- 7.2 Avis de motion – Règlement 491-17 modifiant le Règlement numéro 481-17 et ses amendements concernant la tarification des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest.
-

Avis de motion est donné par M. Michel Picotte, maire, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 491-17 modifiant le Règlement numéro 481-17 et ses amendements concernant la tarification des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une tarification des travaux d'entretien dans cette branche.

Le projet de règlement est présenté lors du dépôt de cet avis de motion.

Résolution numéro 17-08-240

- 7.3 Appui à la demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Roy et son Embranchement Est et établir le mode de répartition des travaux (superficie du bassin de drainage)
-

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Roy et son Embranchement Est, située en partie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que lors de la procédure de traitement de la demande d'intervention pour les travaux d'entretien, il a été jugé pertinent d'y inclure des travaux d'aménagement et de stabilisation des berges du cours d'eau afin de contrer l'érosion;

Considérant que conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir appuie la demande de travaux d'aménagement et de stabilisation des berges dans le cours d'eau Roy et son Embranchement et qu'elle est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

Il est également **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Roy et son Embranchement en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution numéro 17-08-241

- 7.4 Autorisation de formation en espace clos pour M. Luc Poulin, inspecteur des travaux publics
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser M. Luc Poulin, inspecteur des travaux publics, à suivre la formation en espace clos à Farnham.

Il est également **résolu** de payer les frais de 200,06 \$ taxes applicables incluses, ainsi que de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-242

- 7.5 Nomination d'une personne responsable pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéas de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (obstruction dans un cours d'eau) à la demande de la MRC de Rouville
-

Considérant que la MRC de Rouville possède la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

Considérant que la MRC de Rouville nous demande, par sa résolution numéro 05-12-6430, de désigner une personne responsable pour qu'elle exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit les obstructions dans un cours d'eau;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** de désigner M. Luc Poulin, inspecteur des travaux publics, comme personne responsable aux fins mentionnées précédemment et d'en aviser la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-243

- 7.6 Engagements de la Municipalité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
-

Considérant la liste de correctifs soumise par M. Camil Roch, ingénieur, responsable de notre dossier de demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que la Municipalité s'engage auprès du MDDELCC à :

- Aviser les municipalités de Marieville, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Carignan ainsi que les citoyens de Sainte-Angèle-de-Monnoir à l'effet que la qualité de l'eau dans les cours d'eau en aval de la station d'épuration pourrait être affectée pendant la réalisation des travaux et qu'il doivent aviser les agriculteurs agricoles qui se servent de l'eau des cours d'eau pour abreuver le bétail ou pour l'irrigation;
- Aviser la municipalité de Saint-Mathias-sur Richelieu qu'elle devrait, par mesure de précaution, ajouter une affiche interdisant la baignade près de la rampe de mise à l'eau;
- Fournir un avis au Ministre au plus tard trois semaines avant le début des travaux conformément à l'article 15 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, si applicable;
- Effectuer un suivi hebdomadaire des paramètres usuels à l'effluent de la station d'épuration tel la DCO, DBO5C, MES, pH, Ptot et coliformes fécaux pour la période des travaux et fournir un rapport sommaire au MDDELCC dès la réception des résultats sur la séquence des travaux et la correspondance avec les résultats obtenus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-244

- 7.7 Mandat à Les Services exp inc., ingénieurs-conseils, pour préparer le résumé de l'étude de caractérisation et le formulaire d'attestation d'un expert servant à l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244, du cadastre du Québec
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** de mandater Les Services exp inc., ingénieurs-conseils, pour préparer le résumé de l'étude de caractérisation et le formulaire d'attestation d'un expert servant à l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244, du cadastre du Québec, pour le site de la station d'épuration des eaux usées, au coût de 1 000 \$ soumis au Programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-245

- 7.8 Mandat à Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires, pour préparer et déposer l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244, du cadastre du Québec, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville pour inscription au registre foncier et autorisation au maire et à la directrice générale à signer le document
-

Considérant le résultat de l'étude environnementale phases 1 et 2 du terrain de la station d'épuration des eaux usées, lot 1 714 244 cadastre du Québec, où une contamination supérieure à l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*, a été détectée;

Considérant l'obligation de la Municipalité de procéder à l'inscription d'un avis de contamination du lot 1 714 244 cadastre du Québec, au registre foncier;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de mandater Denicourt Gagnon & Denicourt, notaires, pour préparer et déposer l'avis de contamination concernant le lot 1 714 244 du cadastre du Québec, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville, pour inscription au registre foncier.

Il est également **résolu** que monsieur Michel Picotte, maire, et madame Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le document, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-246

- 8.1 Approbation des états financiers 2016 modifiés de l'OMH et approbation du paiement du solde dû pour 2016 de 873,80 \$
-

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'accepter les états financiers 2016 modifiés soumis par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et d'approuver le paiement du solde dû pour 2016 de 873,80 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-08-247

10.1 Demande d'utilisation sans frais du local des jeunes du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour l'unité des éclaireurs du 45^e groupe Scout Vallée-des-Monts

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser l'utilisation sans frais du local des jeunes du Centre communautaire Charles-D'Auteuil à l'unité des éclaireurs du 45^e groupe Scout Vallée-des-Monts pour leurs rencontres du jeudi soir, de 19 h à 21h30, du 8 septembre 2017 au 15 juin 2018.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme doivent laisser les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

13 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-08-248

14 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière